

CAHIER DES CHARGES
(valant CCAP et CCTP)

**MARCHE RESERVE A DES ENTREPRISES ADAPTEES OU A DES
ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDES PAR LE TRAVAIL**

**PRESTATION DE NETTOYAGE DES VITRES
DES BATIMENTS COMMUNAUX**

.....

*Etabli en application du code des marchés publics
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004*

ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS 40100, 29910 TREGUNC.
Tel : 02 98 50 95 95 - Fax : 02 98 50 95 96

ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie aux articles 28 à 30 du Code des Marchés Publics. **Le marché est réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Marchés Public et de l'article 26 de la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004.**

ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE

L'objet du marché est de trouver un prestataire pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

Le dossier de candidature devra préciser les moyens humains et techniques mis à disposition pour assurer la bonne exécution des prestations.

Le descriptif de la prestation demandée est le suivant :

Voir également en annexe le periodicitè et le bordereau des prix.

Nature et Fréquence des Interventions

Secteurs	Fréquence	Période d'intervention
1. Mairie		
Ouvrants, sas intérieur & Essuyage des entourages Velux accessibles et ouvrant de l'intérieur	2 x an	fin avril et fin juillet
2. Ecole Primaire M.Bourhis		
Vitres accessibles sans l'intervention d'une nacelle & Essuyage des entourages	1 x an	Vacances de février
Toutes vitres avec (ou sans) l'intervention d'une nacelle Faces intérieures et extérieures & Essuyage des entourages Verrière face interne et externe & Essuyage des entourages	1 x an	Fin août
3. Ecole Maternelle M.Bourhis		
Vitrierie sur les deux faces & Essuyage des entourages	1 x an	Vacances de février
Vitrierie sur les deux faces, vitres intérieures & Essuyage des entourages. Verrière extérieure & Essuyage des entourages	1 x an	Fin août
4. Ecole de Musique		
Vitrierie sur les deux faces & Essuyage des entourages	1 x an	septembre
5. Maison de l'Enfance		
Vitrierie sur les deux faces & Essuyage des entourages	2 x an	mi juin et début décembre
6. Relais Assistantes Maternelles		
Vitrierie sur les deux faces & Essuyage des entourages	2 x an	mi juin et début décembre
7. Restaurant Scolaire		
Vitres, patio intérieur & Essuyage des entourages	1 x an	Fin août
8. Club-House		
13 ensembles vitrés, local vitré intérieur & Essuyage des entourages	1 x an	fin juin
9. Bibliothèque		
8 ensembles vitrés, Verrière entrée principale & Essuyage des entourages	2 x an	fin avril et septembre
10. Atelier d'Arts Plastiques		
Vitrierie sur les deux faces en façade côté* té cour & Essuyage des entourages.	1 x an	septembre
11. Services Techniques		
Vitrierie sur les deux faces, 1 ensemble intérieure & Essuyage des entourages	2 x an	fin avril et septembre
12. Sterenn		
Vitres, 9 hublots & Essuyage des entourages	5 x an	15 janvier, fin avril, 15 juin, fin juillet et début novembre
13. Ecole R.Daniel et Accueil Péri scolaire		
Vitrierie sur les deux faces & Essuyage des entourages	2 x an	vacances de février et mi-août
14. Maison du Littoral		
Vitres verticales & Essuyage des entourages Verrière en toiture	2 x an	fin avril et fin juillet
15. Maison de la Mer		
Vitrierie sur les deux faces & Essuyage des entourages	1 x an	fin avril

16. Kersidan		
Vitrierie sur les deux faces & Essuyage des entourages	2 x an	fin avril et fin juillet
17. Office du Tourisme & Salle Communale		
Vitrierie sur les deux faces & Essuyage des entourages	5 x an	15 janvier, fin avril, 15 juin, fin juillet et début novembre
Dépoussiérage des poutres et rebords en descente du toit	2 x an	janvier et juin
18. Alsh		
Vitrierie sur les deux faces & Essuyage des entourages	2 x an	janvier et juin
19. Hall des sports		
Vitrierie sur les deux faces & Essuyage des entourages	2 x an	janvier et juin

ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION PARTICULIERES/DELAIS

Le temps de réalisation du nettoyage et de l'organisation de celui-ci devra être stipulé par le candidat dans l'acte d'engagement.

Les périodes d'intervention devront être respectées.

Les produits d'entretien seront fournis par le titulaire de chaque lot et seront des produits écolabel.

Pour une offre la plus adaptée possible, il vous est possible de vous rendre sur site et de visiter les bâtiments. Vous prendrez soin, au préalable, de convenir d'un rendez-vous avec Monsieur Guy COTTEN, responsable de l'entretien des bâtiments au 02.98.50.95.91.

ARTICLE 6 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période initiale de un an à compter de la date de notification du marché. Il sera ensuite reconductible une fois par tacite reconduction pour une période de un an, soit pour une durée totale n'excédant pas deux ans.

Le marché est résiliable de part et d'autre, sous préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de dysfonctionnement ou de non respect du Cahier des Charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 7 : REGLEMENT

Les demandes de paiement devront parvenir par mail à l'adresse suivante : mairie@tregunc.fr

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures.

Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement sera celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

ARTICLE 8 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre appréciée en fonction :

- **de la valeur technique : 70%**. La valeur technique sera appréciée en fonction du mémoire fourni par l'entreprise précisant les produits d'entretien utilisés, la méthode de travail, l'organisation du nettoyage et le temps de réalisation (70%).
- **du prix : 30%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 30 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : ((prix entreprise A / prix entreprise B) x 30)

ARTICLE 9 : EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations techniques ou économiques avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées par courrier, fax, mail ou audition, de manière identique pour chacun des trois candidats.

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

Lors de l'examen des offres, la PRM se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires. Les offres seront valables 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée au vendredi 29 avril 2016 à 12h00.

ARTICLE 10 : PRIX

Les tarifs proposés seront actualisés au bout de douze mois, en fonction de l'augmentation du SMIC. L'actualisation se fera aux conditions économiques correspondant à une date antérieure de trois mois à la date de début d'exécution des prestations.

1) Modalités d'actualisation du prix :

Les prix stipulés révisables annuellement tous les 12 mois de contrat, ne pourront en aucun cas être supérieurs à ceux calculés selon l'indice suivant : $P = P_o * (S / S_o)$

- P = Etant le prix révisé
- P_o = Le prix d'origine
- S = Le smic à la date de révision
- S_o = Le smic à la signature du contrat

Le prix d'origine est réputé correspondre au prix fixé par le candidat dans son offre initiale. P_o

2) Modalités d'application de la Taxe à la Valeur Ajoutée

Tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les pénalités de retard sont considérées comme des indemnités ayant pour objet de réparer un préjudice subit par le maître de l'ouvrage du fait du retard pris par le titulaire dans l'exécution de ses obligations contractuelles, elles sont donc situées hors du champ de l'application de la TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

ARTICLE 11 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidats doivent impérativement transmettre leur offre sous pli cacheté.

Les plis sont soit :

- déposés contre récépissé à la **Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 Trégunc.**
- envoyés par la poste en courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis peuvent être transmis électroniquement. L'adresse de la plateforme de dématérialisation est la suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>.

La date et l'heure limite de réception des plis et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

AU PLUS TARD LE : Vendredi 29 avril 2016 à 12h00

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai minimum de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Les candidats devront impérativement fournir :

- l'acte d'engagement renseigné, daté et signé,
- le présent cahier des charges daté et signé,
- un dossier de candidature précisant les moyens humains et techniques mis à disposition pour assurer la bonne exécution des prestations et les références de l'entreprise pour des travaux de même nature,
- le bordereau des prix et le périodicité datés et signés.
- un mémoire technique précisant les modalités d'organisation de l'entreprise pour la réalisation de la prestation et le temps de réalisation.

ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à **Anna BOUVIER**, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87, ou mail anna.bouvier@tregunc.fr et pour tout renseignement d'ordre technique à **Guy COTTEN**, Responsable de l'entretien des bâtiments, Tél : 02 98 50 95 91.

Fait à Trégunc, le

Accepté le _____,

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Titulaire